

REGLEMENT « LES OLYMPIADES DES E.H.P.A.D. »

Article 1 : L'association « Le Défi du Bien Vivre en Forme » organise en juin chaque année une manifestation sportive, festive et conviviale.

Article 2 : Dans le cadre de cette manifestation, l'association « Le Défi du Bien Vivre en Forme » tient à consacrer une large place à nos aînés, au Sport & handicaps et au lien intergénérationnel.

Article 3 : Nos aînés seront bien au cœur de notre organisation et les activités proposées se dérouleront sous la dénomination suivante « Les olympiades des E.H.P.A.D. ». Volontairement nous changeons la signification des abréviations E : Enfants – H : Handicaps – P : Personnes – A : Agées – D : Dynamisme.

Article 4 : Les EHPAD (Etablissements) seront représentés au minimum par 3 de leurs résidents qui constitueront une équipe intergénérationnelle avec 2 à 4 personnes en situation de handicap et 3 à 4 enfants âgés de 10/12 ans. Les équipes seront constituées par les organisateurs par tirage au sort. Chaque équipe sera informée de sa constitution au préalable.

Article 5 : Les membres des équipes ainsi constituées s'opposeront dans le cadre d'épreuves adaptées à chacun. Les différentes activités ludiques proposées pourront être physiques ou cérébrales.

Article 6 : Chacun des membres de l'équipe effectuera une ou plusieurs activités individuellement ou collectivement au sein de son équipe.

Article 7 : Des bénévoles volontaires assureront le rôle de capitaine pour chaque équipe. En étroite collaboration avec les professionnels de santé ils seront principalement chargés de l'animation de chaque équipe, de créer un climat convivial entre les différents participants et d'accompagner les « concurrents » sur les ateliers où se dérouleront les épreuves dans le respect des horaires définis.

Article 8 : Un ou plusieurs professionnel(s) de santé de chaque EHPAD ou accompagnant(s) sportifs pourront guider les personnes âgées et les personnes atteintes de handicap (un accompagnant par personne maximum). Elles veilleront au bien-être des participants et tout particulièrement à la capacité physique de la personne au regard de l'activité pratiquée et proposée dans le cadre de ces Olympiades.

Article 9 : Pour chacune des activités conviviales, un nombre de points sera attribué. Un classement général sera effectué sur l'ensemble des épreuves.

Article 10 : Les olympiades des E.H.P.A.D. comporteront 8 épreuves réparties selon les catégories suivantes :

- Une épreuve dédiée à nos aînés des différents établissements.
- Une épreuve dédiée aux sportifs souffrant d'un handicap.
- Une épreuve physique pour des enfants âgés de 10/12 ans s'inspirant principalement des disciplines de l'athlétisme. Les activités proposées, les distances et autres restrictions liées à l'âge des participants respecteront le règlement strict de la Fédération Française d'Athlétisme.
- Cinq épreuves communes à l'ensemble des participants.

Article 11 : Liste des épreuves (liste susceptible de modifications).

Catégorie « séniors » :

- « J'ai la mémoire au top » : Quizz musical (activité cérébrale de mémorisation) : Reconnaître dès les premières notes de musique, dès l'introduction musicale une chanson et son interprète.

Catégorie « sportifs souffrant d'un handicap » :

- « Le parcours de motricité » : Passer différents obstacles en prenant bien en compte les difficultés liées au handicap de chacun.

Catégorie « enfants 10/12 ans » :

- « Course d'orientation » : Courir en cherchant différentes balises dans un environnement défini puis marcher dans un parcours d'obstacles.

Toutes catégories « communes à l'ensemble des participants » :

- « Relais intergénérationnel » : A chacun son rythme et son moyen de locomotion (déambulateur, fauteuil roulant, à petits pas ou en grandes enjambées) pour parcourir une distance définie.
- « Lancer loin et viser juste » : Sur le même principe que sur le basket, lancer un ballon dans un panier dont la distance et la hauteur seront adaptées aux participants.
- « Lancer du poids » : Lancer une boule le plus loin possible.
- « Quizz de culture générale » : Ensemble de questions adaptées aux participants.
- « Tir au pistolet » : Pour l'ensemble des participants atteindre une cible à l'aide d'un pistolet (cette activité ne présente aucun danger).
- « Lancer à l'aveugle » : lancer de vortex par les enfants sans voir les cibles et guidés par les voix des séniors et des personnes en situation de handicap.

Article 12 : Les olympiades des EHPAD se dérouleront en juin de 09h à 17h00.

- Entre 9h et 9h30 : Accueil des participants.
- 10h00 : Défilé d'ouverture des jeux.
- 10h30 à 12h00 : Déroulement des épreuves pour les catégories suivantes : séniors, Enfants, Sportifs souffrant d'un handicap.
- 12h00 à 13h00 : Pause déjeuner.
- 13h00 à 16h00 : Déroulement des épreuves communes.
- 16h00 à 17h00 : Cérémonie de remise des récompenses.
- 17h00 : Défilé de fermeture des jeux

Article 13 : Une aire de pique-nique sera mise à disposition des équipes et de leurs accompagnants avec possibilité de commander un repas sur place (réservation préalable recommandée).

Article 14 : Pour participer aux épreuves sportives, les mineurs et les personnes en situation de handicap devront être licenciés dans un club sportif. Les résidents d'EHPAD ou de RPA devront être assurés et justifier d'une attestation médicale de moins d'un an.

Article 15 : Un parking sera mis à disposition des participants à proximité du lieu où se dérouleront les épreuves.

Article 16 : Les inscriptions se dérouleront dès réception du présent règlement à l'adresse suivante : defiduviaduc2021handiehpad@gmail.com. Le coût de l'inscription sera de 50 euros par EHPAD, à nous faire suivre avec l'inscription.

Article 17 : Le succès des olympiades des E.H.P.A.D est étroitement lié à la convivialité qui animera chacune des équipes. Pour ce faire, il est souhaitable que des rencontres, des échanges aient lieu entre les participants et ceci bien en amont de la manifestation. Nous demandons dans cette optique, à chacun de bien vouloir communiquer ses coordonnées aux membres de son équipe (numéro de téléphone, adresse postale, courriel).

Article 18 : Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser sans contrepartie financière les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve et à la cérémonie de remise des trophées et récompenses, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 19 : L'organisateur, « l'Association Le défi du Bien Vivre en Forme » se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

La santé de nos aînés et leur vulnérabilité demeurent nos principales préoccupations. Si la situation sanitaire le nécessite, il va de soi que ces olympiades des E.H.P.A.D. seront annulées ou reportées à une date ultérieure. Il en sera de même si les conditions météorologiques sont défavorables (intempéries) et présentent pour nos aînés un risque accru.

Article 20 : La participation aux épreuves implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.